

TAXE D'APPRENTISSAGE

CAMPAGNE 2023

**Choisir l'Ecole Supérieure de Travail Social c'est
soutenir la formation des travailleurs sociaux**

**En 2023, l'ETSUP est
sur SOLTéA**

L'ETSUP, acteur majeur des formations du travail social, forme chaque année plus de 1500 étudiants/stagiaires aux métiers du travail social. Son projet pédagogique met en œuvre une approche pluridisciplinaire, intégrant les dernières avancées de la recherche. Il privilégie un accompagnement individualisé des étudiants, tout en prenant en compte l'évolution des besoins des professionnels et des personnes accompagnées.

En 2022, la collecte a permis de contribuer à l'achat d'un équipement pour la création de webinaires, à la conception de nouveaux modules de formations, à l'organisation de conférences.



**Nouvelles modalités de versement en 2023 :
c'est sur la plateforme SOLTéA que vous pourrez affecter
directement votre solde de la taxe d'apprentissage.**

Pour procéder au versement à compter du 25 mai :

- Se connecter à ww.soltea.education.gouv.fr
- Communiquer l'UAI de l'ETSUP : 0753602H
 - Siret de l'ETSUP: 78428109900043

Verser le solde de la Taxe d'apprentissage à l'ETSUP, c'est contribuer à améliorer les conditions d'études de nos étudiants par le renouvellement et l'acquisition de nouveaux supports pédagogiques et l'investissement en matériels dédiés à l'enseignement.

NOS FORMATIONS

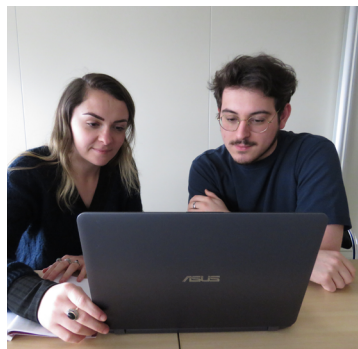
Habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage



Assistant de Service Social



Educateur Spécialisé



Educateur Technique Spécialisé



Educateur de Jeunes Enfants

Découvrez nos autres formations



Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale



Ingénierie sociale



Conseiller en insertion professionnelle



Assistant Familial

NOS CHIFFRES CLES



1 717
ÉTUDIANTS / STAGIAIRES



19
FORMATEURS
PERMANENTS

413
FORMATEURS
OCCASIONNELS



188
DIPLOMÉS



45 150
RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Pour plus d'information et mieux nous connaître :
compta@etsup.com
www.etsup.com